Paris, le 9 février 2023

Monsieur Stanislas GUÉRINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
101, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : préavis de grève national le 16 février 2023

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la réforme gouvernementale sur les retraites, le syndicat SUD Collectivité Territoriales, constatant le caractère injuste et injustifié, appelle toutes et tous les agent-es de la Fonction Publique Territoriale à une journée de mobilisation **le 16 février 2023**.

Ce mouvement s'inscrit dans le légitime combat contre les réformes menées par votre gouvernement concernant l'ensemble de la Fonction Publique. Ces réformes sont des attaques contre un service public de qualité et égalitaire, elles affaiblissent la démocratie de proximité, l'égalité de traitement de tou.te.s les citoyen.ne.s et ainsi portent atteinte aux conditions de travail et d'emploi des agent-es.

Ce préavis s'inscrit aussi dans une volonté de porter les revendications populaires pour le partage des richesses, la justice sociale et fiscale, la lutte contre la fracture territoriale induite par vos logiques de rentabilité et de marchandisation de nos services publics.

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le **16 février à partir de 00h01** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tou.te.s les agent-es titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com

Pour :

- Maintien du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
- Retour au départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités et 55 ans à taux plein pour les métiers pénibles ;
- L'abrogation du système de décote ;
- La validation de la totalité des périodes passées en congé parental, maladie et chômage non indemnisé ;
- Pas de pension inférieure au SMIG ;
- Taux de remplacement à 75% sur la rémunération des 6 derniers mois ;
- Sur cotisation sociale patronale équivalente à un taux plein pour l'emploi à temps partiel ou non complet ;
- Maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée ;
- Développement des équipements de la petite enfance et du grand âge ;
- Intégration des primes dans le régime indiciaire, suppression de la RAFP ;
- Rétablissement de la cessation progressive d'activité (CPA) rendue réellement attractive avec un temps de travail équivalent à un mi-temps ;
- Rétablissement des modalités de départ anticipé pour les parents de 3 enfants ;
- Maintien des régimes de la catégorie active avec une pension à taux plein et extension à d'autres filières ;
- Mise en place d'un contrôle et d'une gestion des caisses de retraites par les salarié.es ou les agent-es ;
- Des moyens supplémentaires aux caisses de retraites en augmentant la part patronale des cotisations retraites, en augmentant les salaires, en déplafonnant les cotisations, en créant des emplois et en instituant une taxe des revenus du capital ;

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale

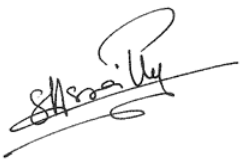

Sylvie Assailly-Brizio

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com